

**COMPTE RENDU DE REUNION  
DE CONSEIL MUNICIPAL DU  
Mercredi 13 octobre 2021 à 18h30**

Nombre de conseillers présents : 14

**PRESENTS :**

AGOSTINI Laurie	LOYEZ Philippe
ALEXANDRE Olivier	OUENNOURE Jean-Jacques
BAUDUIN Régis	PARMENTIER Robert
CAPIEZ Frédéric	ROGER Antoine
DELEAU Christophe	SCHORIELS Sabine
FESSART PEREIRA Nicolas	TONDEUR Denis
LEROY Christian	VAILLANT Valérie

**ABSENTS EXCUSÉS :**

DESRUENNE Etienne	
-------------------	--

**PROCURATIONS :**


**ORDRE DU JOUR**

- Ordinateur secrétariat
- Linéaire de Voieries
- Avenant Eiffage
- Décision modificative
- Noréade
- Contrats civiques
- Projet Novalys
- Congés Monsieur Mostafai Belkacem
- Budget
- Questions diverses

## Les débats et décisions

Lecture faite, le PV du 26 août 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents

### ➤ **Ordinateur secrétariat**

Plusieurs devis ont été faits :

✓ Jean François SAILLY	1952 €
✓ GD MAC service	1724 €
✓ LS SOLUTION	2200 €
✓ TEAMSYS 59C	1029 €
✓ JVS	1510 €

Le conseil municipal mandate Régis BAUDUIN pour faire un récap et faire le choix du prestataire. TEAMSYS 59C est retenu.

### ➤ **Linéaire de Voiries**

#### ***Mise à jour longueur de voiries communale***

Vu les articles L 2334-1 à L 2334-23 du CGCT,

Monsieur le maire expose que le montant de la dotation globale de fonctionnement est calculé en fonction d'un certain nombre de critères, dont la longueur de la voirie publique communale.

La longueur de la voirie déclarée aux services de la préfecture par la commune doit être réactualisée.

Une mise à jour des voies communales pour prendre en compte l'ensemble des modifications et voies nouvelles communales a été établie le 30 septembre 2021 par les services techniques de la mairie.

Le linéaire de voirie représente un total de 9 605 ml appartenant à la commune.

#### **Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité**

-précise que la nouvelle longueur de la voirie communale est de 9 605 ml ;

- autorise M. le maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer les documents nécessaires à cet effet.

Pour mémoire, le précédent linéaire était de 7965 ml car nous n'avions pas intégré le chemin du Bois cette mesure est importante dans la mesure où elle conditionne l'attribution de la DGF (dotation globale de fonctionnement)

### ➤ **Avenant Eiffage**

#### ***Modification du marché public N°1***

***« mise en sécurité des déplacements piétons de la résidence Quartier du Roi et Rue Sorel pour partie. Aménagement de sécurité de la RD 29 Rue Pasteur et Rue de Marcoing***

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que dans le cadre des travaux mise en sécurité des déplacements piétons de la résidence Quartier du Roi et Rue Sorel pour partie. Aménagement de sécurité de la RD 29 Rue Pasteur et Rue de Marcoing doivent faire l'objet d'une modification du marché public N°1.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité décide d'accepter la modification comme présenté ci-dessous.

	<b>Marché initial</b>	<b>Modification Marché public N°1</b>	<b>Nouveau montant du marché</b>
Montant HT	257 727.30 €	38 135.46 €	<b>295 862.76 €</b>
TVA 20 %	51 545.46 €	7 627.09 €	<b>59 172.55 €</b>
Montant TTC	309 272.76 €	45 762.55 €	<b>355 035.31 €</b>

➤ **Décision modificative**

M. le Maire expose à l'assemblée que des ajustements budgétaires, aux impacts limités sur l'équilibre général, doivent être opérés pour permettre à la commune de respecter ses engagements ou ses obligations réglementaires comptables.

Aussi il y a lieu de procéder à quelques modifications d'écriture.

- 1) Augmentation des dépenses chapitre 011 « Charges à caractère général » article 615232 Réseaux pour 15 000.00 € et Article 6188 Autres frais divers pour 5 000 € ;
- 2) Augmentation des dépenses chapitre 012 « Charges de personnel » article 64111 rémunérations principales pour 9 500.00 € ;
- 3) Augmentation des dépenses chapitre 65 « autres charges de gestion courante » article 657362 subvention CCAS pour 8 400.00 € et article 6574 subventions de fonctionnement pour 4 200.00 € ;
- 4) Augmentation des dépenses chapitre 66 « Charges financières » article 66111 Intérêts des emprunts pour 500,00 € ;
- 5) Augmentation des recettes chapitre 13 « Atténuations de charges » article 6419 Remboursement sur rémunérations 30 000,00 € ;
- 6) Augmentation des recettes de fonctionnement chapitre 74 « dotations et participations » article 7488 Autres attributions et participations pour 12 600.00 € ;
- 7) Augmentation des dépenses d'investissements chapitre 21 « Immobilisations corporelles » article 21318 autres bâtiments publics pour un montant de 8 400.00 € article 2152 Installations de voirie pour un montant de 400 000.00 € article 2188 Autres immobilisations corporelles pour 22 000.00 € ;
- 8) Diminution des dépenses d'investissements chapitre 23 « Immobilisations en cours » article 2313 constructions pour 8 400.00 € ;
- 9) Diminution des dépenses d'investissements chapitre 27 « Autres immobilisations financières » article 275 dépôts et cautionnements versés pour 1 500.00 €
- 10) Augmentation des dépenses d'investissements chapitre 26 « Participations et créances rattachées » article 261 titres de participation pour 1 500.00 € ;
- 11) Augmentations des recettes d'investissements chapitre 13 « Subventions » article 1323 département pour un montant de 42 000.00 € ;
- 12) Augmentation des recettes d'investissements chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées » article 1641 Emprunts en euros pour 380 000.00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité décide de procéder aux modifications budgétaires décrites dans le tableau ci-dessous.

(Montants exprimés en euros)

Cha/Art.	Intitulé	Budget primitif	Décisions modificatives		Nouveaux crédits
			Augmentation	Diminution	
<b>Section de fonctionnement</b>					
<b>Dépenses</b>					
<b>615232</b>	Travaux sur réseaux	<b>1 000,00</b>	<b>15 000,00</b>		<b>16 000,00</b>
<b>6188</b>	Autres frais divers	<b>0,00</b>	<b>5 000,00</b>		<b>5 000,00</b>
<b>64111</b>	Rémunérations principales	<b>73 389,04</b>	<b>9 500,00</b>		<b>82 889,04</b>
<b>657362</b>	Subvention CCAS	<b>0,00</b>	<b>8 400,00</b>		<b>8 400,00</b>
<b>6574</b>	Subventions de fonctionnement	<b>5 000,00</b>	<b>4 200,00</b>		<b>9 400,00</b>
<b>66111</b>	Intérêts des emprunts	<b>14 457,82</b>	<b>500,00</b>		<b>14 957,82</b>
<b>Recettes</b>					
<b>6419</b>	Remboursements du personnel	<b>40 000,00</b>	<b>30 000,00</b>		<b>70 000,00</b>
<b>7488</b>	Autres attributions et participations	<b>0,00</b>	<b>12 600,00</b>		<b>12 600,00</b>
<b>Section d'Investissements</b>					
<b>Dépenses</b>					
<b>21318</b>	Autres bâtiments publics	<b>0,00</b>	<b>8 400,00</b>		<b>8 400,00</b>
<b>2152</b>	Installation de voirie	<b>30 000,00</b>	<b>400 000,00</b>		<b>430 000,00</b>
<b>2188</b>	Autres immobilisations corporelles	<b>34 652,62</b>	<b>22 000,00</b>		<b>56 652,62</b>
<b>2313</b>	Constructions	<b>8 400,00</b>		<b>8 400,00</b>	<b>0,00</b>
<b>261</b>	Titres de participation	<b>0,00</b>	<b>1 500,00</b>		<b>1 500,00</b>
<b>275</b>	Dépôts et cautionnements versés	<b>1 500,00</b>		<b>1 500,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Recettes</b>					
<b>1323</b>	Subventions Département	<b>160 300,00</b>	<b>42 000,00</b>		<b>202 300,00</b>
<b>1641</b>	Emprunts en cours	<b>0,00</b>	<b>380 000,00</b>		<b>380 000,00</b>

➤ **Noréade**

Noréade a accepté de participer à la réfection de la couche de roulement du Quartier du Roi compte tenu de la réfection des bouches d'eau.

De ce fait une convention va être signée.

Le conseil autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

### ➤ Contrats civiques

L'agrément de la commune est renouvelé pour 3 ans.

A ce jour la commune emploie 3 services civiques :

- Baptiste KASPRZAK du 9 juin 2021 au 08 février 2022 (service espaces verts)
- Marie BOULAY du 02 septembre 2021 au 01 avril 2022 (école)
- Mathilde LAURENT du 02 septembre 2021 au 01 avril 2022 (école)

Compte tenu de ce renouvellement, il est possible d'avoir 3 services civiques supplémentaires avant le 31 décembre, sinon les contrats seront perdus pour 2022. A suivre ..

M Brandon QUIEVREUX mise à disposition par l'association ACTION de Avesnes les Aubert, vient travailler tous les jours de Fontaine au Pire en vélo pourrait être employé en contrat PEC (parcours emploi compétence) ; le contrat sera signé en Novembre 2021

### ➤ Projet Novalys

La sté NOVALIS souhaite se porter acquéreur d'un terrain situé à gauche en sortant de Noyelles route de Marcoing. Le terrain appartenant à Marc DHERBECOURT. Ce dernier est d'accord pour vendre.

La commune va voir s'il est possible de faire un échange avec des terres que possède la commune avec la SAFER. (Environ 14000 m<sup>2</sup>)

Après délibération, les conseillers municipaux, à l'unanimité :

- Acceptent que le terrain que « possède » la commune auprès de la SAFER soit revendu à Marc DHERBECOURT afin que ce dernier ne perde pas de terres cultivables. (14 000 m<sup>2</sup> contre 14 000 m<sup>2</sup> environ)

### ➤ Congés Mostefai Belkacem

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal, qu'un agent Monsieur BELKACEM MOSTEFAI en contrat d'apprentissage a été en accident du travail pendant 4 mois durant sa deuxième année d'apprentissage et n'a donc pas pu prendre ces congés en fin de contrat le 31 aout 2021.

Ce qui s'élève à 20/30ème son montant brut salarial soit: 1036.41 €

Après délibération, les conseillers municipaux, à l'unanimité :

- Acceptent que l'agent soit indemnisé sur son solde de tout compte pour les 20 jours de congés non pris.

## Questions diverses

### ➤ Budget 2022

Le conseil accepte que le budget 2022 soit exécuté en douzième, en effet dans l'attente du vote du budget 2022, comme chaque année fin mars 2022, il est indispensable d'exécuter les premiers mois en douzième.

➤ **Nom des résidences**

De récents problèmes dans le courrier ont fait resurgir le problème du nom des lotissements, noms qui sont trop souvent confondus et qui donnent lieu à des non-réception de courrier, problème gênant pour les habitants.

Deux résidences ont des noms trop proches : la résidence de l'Escaut (près de l'Etang) et la Résidence des Jardins de l'Escaut. Rue de Cantaing

Après échange, le conseil souhaite transformer le nom de la résidence de la rue de Cantaing en Résidence du verger.

La commune écrira aux diverses administrations et aux habitants pour les informer et les aider dans la démarche.

➤ **Jury départementaux « Fleuris »**

Le jury est passé le jeudi 7 octobre pour éventuellement attribuer le « prix de l'Arbre ».

Cet examen de la commune par le jury permet non seulement de voir si la deuxième fleur est toujours d'actualité et permet aussi d'embrayer sur l'obtention de la troisième.

Résultat en novembre.....

➤ **Point sur les travaux**

Divers matériels sont arrivés, financés par l'Agence de l'eau :

- 2 débroussailleuses
- 2 tondeuses
- 1 charoflam
- 2 batteries + 2 harnais + 2 chargeur rapide+ adaptateur + kit de support
- 2 réciprocaturs

Et la subvention permet aussi de se fournir en paillage

Le montant total s'élèvera à 20 000 euros subventionné à 50 %

Il reste par ailleurs 3 000 arbustes en jauge (attente de plantation) depuis le début d'année 2020 et qu'il convient de planter en automne de cette année.

En flash :

Les travaux de la SDF sont totalement finis.

La peinture routière pour les passages cloutés en rose sont terminés

Mise au point des heures d'extinction de l'éclairage public : de 23h à 6h.

Achat de panneaux routiers pour indiquer le canoé à Noyelles.

Le rabotage du macadam du quartier du roi a été réparti dans les chemins

La CAC assure 2 fauchages par an ; celui d'automne vient d'être fait début octobre.

8 tontes pour les espaces verts.

Dalkia : contrat repoussé de 3 mois .....à suivre

➤ **Octobre Rose**

Une mutualisation des idées a permis de faire de nombreuses actions .....et ce à moindre coût

Le département va nous donner une subvention de 1 000€.

Voir le programme des manifestations.

➤ **Point sur les fêtes.**

- 31 octobre énigme pour les enfants (comme celle de pâques)
- Soirée Beaujolais le 19 novembre : en résumé, 8 € par personne pour une assiette de charcuterie et du beaujolais.
- Concours de belote en novembre.

➤ **TOAM et CAC ( TOAM : taxe sur les ordures ménagères)**

Sujet polémique depuis 20 ans, la ville de Cambrai ayant la taxe la plus basse.

- Faut-il ramasser les ordures ménagères chaque semaine ou tous les 15 jours ?
- La taxe sur 4 ans a augmenté de 30 % à Noyelles.
- Il existe 7 taux différents pour les communes de la CAC, alors que majoritairement dans les autres intercommunalités, celle -ci est unique.

Autant de remarques qui posent question et ont donné lieu à une réflexion de la part d'une partie des communes adhérentes à la CAC à suivre ..

Personne ne demandant la parole, la séance est levée vers 20 h